



DISTRICT MEURTHE-et-MOSELLE de football

**A l'attention des président(e)s des clubs du District Meurthe et Moselle
Information importante concernant l'assemblée générale du 4 octobre 2024**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La dématérialisation des licences ne permettra pas aux délégués de les présenter comme auparavant lors de l'émargement à l'assemblée.

Ainsi, lors de votre arrivée à l'assemblée, pour pouvoir émarger, il conviendra :

1. Si vous êtes le président du club que vous représentez :
De présenter une pièce d'identité (pas besoin de pouvoir)

2. Si le président vous a donné pouvoir pour le représenter :

- De présenter le pouvoir que le président aura complété (en inscrivant votre numéro de licence et vos nom et prénom sur ledit pouvoir) et qu'il aura dûment signé

ET

- De présenter un justificatif de licence pour la saison **2024 / 2025** à savoir au choix :

➤ La liste des licences du club sur laquelle vos nom, prénom, photo et numéro de licence apparaîtront (Via FOOTCLUBS : suivre « Licence éditions et extractions » puis sélectionner le format « Liste licences matchs » puis lancer l'édition

OU

➤ Votre attestation de licence à partir de MON COMPTE FFF
(Compte que le licencié doit créer préalablement s'il ne l'a pas déjà créé)

OU

➤ Si vous disposez d'une connexion internet sur smartphone :
Connectez-vous à FOOTCLUBS COMPAGNON et présentez la preuve d'enregistrement de votre licence pour la saison **2024 - 2025** sur votre smartphone à la personne qui vous fera émarger.

DISTRICT MEURTHE-ET-MOSELLE

Siège Social : 15, Boulevard Maréchal Foch – 54600 VILLERS-LÈS-NANCY

Tél : 03 83 50 41 80 – secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr – <http://meurtheetmoselle.fff.fr>

Antenne de Joeuf : Complexe Aldo Platini – Rue du Stade – 54240 JOEUF – Tél : 03 82 24 65 12